



Licenciement pour liquidation judiciaire

Par **ttiusb**, le **12/03/2012** à **17:23**

Bonjour,
fin février l'entreprise dans laquelle je travaillais en cdi a été mise en liquidation judiciaire, quelques jours plus tard je recevais ma lettre de licenciement. Dans le même temps je réfléchissais à mon avenir professionnel, notamment signer un CSP à pôle emploi. Dans la semaine qui a suivi une société s'est proposée de reprendre l'entreprise avec une liste de salariés non volontaires. j'étais sur cette liste. les conditions de reprise ne m'intéressant pas je signe mon CSP. le lendemain une lettre du liquidateur judiciaire m'annonce que la lettre de licenciement est nulle, mon contrat de travail est transféré.

Pouvez vous me dire si l'annulation d'une lettre de licenciement est légale, si je suis réeement dans l'obligation d'intégrer la nouvelle entreprise ? quels sont mes recours ?

merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **13/03/2012** à **15:29**

Bonjour

Vous étiez combien de salairé dans l'entreprise?

vous aviez eu un entretien préalable avant le licenciement?

Vous avez signé la CSP qui plus est.

Il y a des délégués du personnel et un comité d'entreprise ?

A quelle date exactement avez-vous reçu la lettre de licenciement?

Le nouvel employeur doit reprendre les contrats tels qu'ils sont et ne peut les modifier sans l'accord des salariés.